

**Zeitschrift:** Habitation : revue trimestrielle de la section romande de l'Association Suisse pour l'Habitat

**Herausgeber:** Société de communication de l'habitat social

**Band:** 55 (1982)

**Heft:** 11

**Rubrik:** Actualité du logement

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 10.12.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

## Actualité du logement

### Au Conseil national,

**Motion Meizoz**

**du 20 septembre 1982**

*Loi fédérale du 4 octobre 1974 encourageant la construction et l'accession à la propriété de logements – Nouveau crédit de programme*

### Texte de l'intervention

Le Conseil fédéral est invité à soumettre au Parlement un projet d'arrêté ouvrant un crédit de programme supplémentaire suffisamment important pour assurer l'application de la loi fédérale sur le logement au cours des prochaines années.

### Développement

Le Parlement a voté en juin 1982, en application de la loi fédérale sur le logement du 4 octobre 1974, un crédit de programme supplémentaire de 200 millions de francs pour encourager

la construction et l'accession à la propriété de logements.

Selon les prévisions faites à l'époque, ce montant devait suffire à couvrir les besoins nouveaux en matière de cautionnements et d'engagements de la Confédération jusqu'à fin 1983.

Or, comme l'Office fédéral du logement enregistre, depuis quelques mois, un fort accroissement du nombre des requêtes tendant à l'octroi de l'aide fédérale, il semble bien que ce crédit sera épuisé plus tôt que prévu, peut-être déjà au printemps 1983.

Cette évolution s'explique par le fait qu'en raison de la hausse générale des coûts de construction et des frais de capitaux, il n'est plus possible aujourd'hui de mettre sur le marché, sans l'appui des pouvoirs publics, des appartements dont les loyers seraient supportables pour la majeure partie de la population. Il n'est donc pas étonnant,

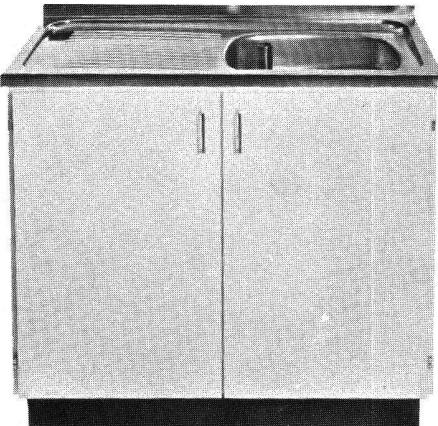
dans ces conditions, que beaucoup d'investisseurs immobiliers soient ainsi amenés à découvrir les vertus d'un système d'aide au logement qui a pour effet de réduire très fortement les loyers initiaux. L'heure paraît donc venue de soumettre aux Chambres un projet d'arrêté ouvrant un substantiel crédit de programme dans le but d'accorder à la Confédération les moyens de poursuivre, sans discontinuer et durablement, sa politique d'encouragement à la construction de logements.

Cette proposition va dans le sens des déclarations faites le 2 mars 1982 devant le Conseil national par le chef du Département de l'économie publique aux termes desquelles celui-ci a donné l'assurance que le Conseil fédéral solliciterait, si nécessaire et en temps utile, un nouveau crédit de programme.

**Bernard Meizoz,  
conseiller national.**

Etablissements  
**H. FALDY & FILS GENEVE**

Rue de Lyon 12 - ☎ (022) 44 67 38  
Case postale 1211 Genève 7 Servette



## Evier populaire

avec armoire à 2 portes  
raccords en tous genres  
robinetterie en tous genres



**Aucun système de chauffage ne se rapproche autant du profil de températures idéal que le chauffage par le sol. Aucun système de chauffage par surfaces étendues ne dispose d'autant d'expériences et ne peut offrir autant de sécurité que le**



**MULTIBETON**

Représentation générale Suisse, Liechtenstein, Italie: **Gründler AG** 8205 Schaffhouse · 053 3 21 82